

Qu'est-ce qu'un aménagement raisonnable ?



« Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société ».

Il permet donc à un élève ayant **des troubles spécifiques** d'apprentissage de **participer pleinement aux mêmes activités** que les autres élèves mais également **de progresser sur un pied d'égalité** avec ceux-ci.

L'aménagement peut prendre différentes formes : matérielle, immatérielle, pédagogique, organisationnelle, ...

Grâce aux périodes d'aménagements raisonnables :

Après une observation et divers bilans réalisés en lecture, calcul et espace , on évalue les acquis, les ressources et les difficultés de chacun.

- 1) Deux matinées par semaine, les 2 enseignantes travaillent en **groupes de besoin** dans 2 **locaux différents**. Elles travaillent les mêmes disciplines et les **mêmes compétences** mais avec **des aménagements différents**. Cette façon de travailler demande beaucoup de concertation mais permet surtout de suivre **chaque enfant au coeur de ses besoins**.

Pour chaque groupe, un **matériel spécifique** est prévu.

Groupe 1 :

- **Local adapté** : attrayant, classe flexible avec divers coins.
- Plus de manipulations avec du **matériel concret**.
- Consignes **claires** et **simplifiées**.
- Création de **caches de lecture** pour les enfants ayant une dyspraxie visuelle.
- Pour les applications, utilisation de la police :
« **OpenDyslexique** »
- Feuilles de cours **claires, espacées, aérées**.
- **Pas de recto-verso**.
- Pour les enfants dyscalculiques : bandes numériques **colorées**, dizaines et unités plastifiées et en couleur, comptage avec des **représentations propres aux enfants** (mains pour table de 5), ...
- Travail **avec le corps**.
- Pour la mémorisation, utilisation de **moyens mnémotechniques, comptines, chants, dessins, ...**
- Utilisation de **marqueurs fluo** pour se repérer dans les textes.
- Utilisation **d'aide-mémoires** à coller sur le bureau.
- ...

Groupe 2 :

- Manipulations **concrètes, semi-concrètes** puis utilisation du **TBI pour synthétiser**.
- Travail **avec le corps**.
- Utilisation de **couleurs** pour identifier par exemple les verbes « consignes ».
- Lecture de **textes plus longs**.
- Applications **plus nombreuses et plus complexes**.
- Réalisation de **panneaux**.
- Exercices de **renforcement**.
- ...

- 2) Au fur et à mesure des apprentissages, nous réalisons des évaluations formatives et certificatives.
Grâce à ses évaluations, nous réalisons un bulletin spécifique par compétences pour les enfants en difficultés.
Ce bulletin nommé : « Le chemin de mes apprentissages » est vraiment un état des lieux des acquis, des progrès et des difficultés de chacun...



En résumé, ces périodes sont **vraiment utiles à tous** !

Les enfants en **difficulté** avancent selon leurs **possibilités** mais avec une **aide adaptée**.

Les **autres enfants** avancent parfois **un peu plus loin** sur le même chemin grâce aux **aménagement renforcés**.